

PAS DE SERVICE MINIMUM POUR LES TEC

Contrairement aux déclarations du Ministre ANTOINE qui ont succédé aux dernières grèves des TEC, il n'y aura pas, pour l'instant, de service minimum obligatoire pour les transports en commun. C'est ce qu'il ressort du débat suscité par la proposition de décret déposée conjointement par le Députés Willy Borsus, Jean-Luc Crucke, Pierre-Yves Jeholet et Philippe Fontaine et discutée en Commission du Parlement wallon ce jeudi 7 juillet.

La proposition de décret déposée par les libéraux visait à garantir un service minimum des TEC en cas de grève et ce, dans le souci d'assurer un service public de qualité, objectif prioritaire du Gouvernement wallon.

Elle chargeait pour cela, le Gouvernement de définir la notion de service minimum et *« la SRWT de négocier les solutions alternatives visant à assurer un service minimum. »*

L'article 3 de la proposition prévoyait qu' *« en cas de non-respect de ce service, les compensations financières versées par la Région wallonne à la SRWT soient réduites proportionnellement aux prestations non fournies. Le non-respect du service minimum entraîne de plein droit le remboursement au client des prestations non exécutées qui avaient été payées suivant les modalités fixées dans le contrat de gestion. »*

Cette proposition était notamment motivée, comme l'a souligné le Député Jean-Luc CRUCKE, par la nécessité d'assurer la continuité des services publics. Il est effectivement inadmissible pour les députés libéraux que des centaines d'écoliers et étudiants se soient trouvés sans moyen de transport au mois de juin, période de révisions et d'examens.

Les députés MR ont également souligné la nécessité d'une concertation avec les acteurs sociaux dans ce dossier et ont proposé d'auditionner les différentes parties en Commission, afin de formuler une proposition de service minimum tenant compte des souhaits de chacun.

Bien que cette démarche réponde aux souhaits formulés par la majorité, les propositions libérales ont été balayées par les députés socialistes et CDH qui ont prétexté, notamment, la compétence du fédéral en cette matière.

Le Ministre Antoine (qui s'est pourtant dit favorable à un service minimum suite à une concertation des acteurs) a précisé qu'il allait prendre son temps pour trouver un accord avec les syndicats et la SRWT sur cette question.

Le Ministre a par ailleurs indiqué qu'il allait mener une action de sensibilisation visant à rappeler l'importance des transports en commun. Il a également souligné que le Gouvernement wallon soutenait les transports en commun et qu'une part des recettes du futur péage autoroutier pour les camions allait être dévolue aux transports en commun.

Le Député BORSUS a rappelé que la Région wallonne était bien compétente dans cette matière. Il a par ailleurs souligné, ainsi que son collègue Philippe FONTAINE, la contribution de leur proposition de décret à l'amélioration de la qualité des services proposés et ce, sans porter atteinte au droit de grève.

Les libéraux ont rappelé toute l'importance de ce dossier qui concerne effectivement la qualité du service public, le travail et la mobilité. Ils regrettent que ce projet n'ait pu obtenir d'aboutissement favorable alors qu'il répond à une nécessité en terme de continuité des services publics et à une demande des usagers et que ces préoccupations, qui étaient aussi celles de la majorité au moment du conflit, n'aboutissent pas aujourd'hui à une décision concrète.

Le débat rebondira en séance publique du Parlement wallon ce mercredi 13 juillet.